

ANNEXE – MODALITÉS ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CORRECTION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION

1. Service de correction du système d'exploitation : s'il est inclus dans le Devis, le service de correction du système d'exploitation comprend :

1.1 Validation et mise à disposition des mises à jour de sécurité du système d'exploitation : Philips valide les mises à jour/correctifs du système d'exploitation Microsoft (MS) et vise à les appliquer aux appareils à une fréquence convenue dans le Devis (sous réserve de disponibilité auprès de Microsoft). L'application régulière de correctifs de système d'exploitation proposée offre une couche supplémentaire de cybersécurité aux Équipements Philips concernés, étant précisé que cette offre de service ne constitue aucune garantie contre les incidents de cybersécurité et que cette offre de service n'intègre pas de logiciels antivirus. Les correctifs de sécurité du système d'exploitation inclus dans le service de correction du système d'exploitation sont de nature proactive et sont considérés comme des améliorations (et non des réparations) apportées aux appareils. Ces correctifs sont associés à un risque contrôlé de blessure pour le patient. Les correctifs de sécurité essentiels associés aux risques non contrôlés sont appliqués par Philips dans un délai relativement inférieur dans le cadre des processus métier réguliers et ne font pas partie de l'offre actuelle.

1.2 Options d'installation des correctifs : comme indiqué dans le Devis

1.2.1 Sur site (voir le Devis pour les modalités concernées) : avec l'option d'installation sur site, les techniciens de maintenance Philips agréés installent les correctifs validés sur le système concerné. Les Clients peuvent planifier l'installation du correctif pendant les heures de travail et à leur convenance.

1.2.2 À distance (voir le Devis pour les modalités concernées) : avec l'option d'installation à distance, les ingénieurs de téléassistance Philips agréés appliquent à distance, au système concerné, les correctifs validés. Les Clients disposant des Droits appropriés peuvent planifier l'installation des correctifs à tout moment. Cette option tire parti de l'infrastructure de télémaintenance Philips pour la mise à disposition des correctifs.

1.2.3 Auto-installation (voir le Devis pour les modalités concernées) : avec l'option d'auto-installation, un Client peut installer des correctifs sur les appareils via l'interface utilisateur d'une application de gestion des opérations centralisée Philips (par exemple, Philips PerformanceBridge Focal Point). Rapport d'entretien : les Clients disposant des Droits appropriés reçoivent des informations sur le statut des correctifs des systèmes couverts, soit par le biais d'un rapport périodique à convenir, soit d'une interface utilisateur d'application disponible pour une modalité spécifique.

2. Droits :

Le service Philips OS Patching comprend :

2.1 Validation des mises à jour de sécurité du système d'exploitation fournies par Philips dans le cadre de ce programme, avec le dispositif médical Philips couvert par ce programme, pour réduire le risque que les mises à jour des correctifs du système d'exploitation entraînent des conséquences imprévues pour les dispositifs médicaux destinés à la prise en charge des patients.

- 2.2 Déploiement des mises à jour de sécurité du système d'exploitation sur site, à distance et/ou auto-installation aux intervalles convenus pour les dispositifs médicaux Philips couverts, sous réserve de la disponibilité des correctifs auprès de Microsoft. Le moment de la publication des correctifs de système d'exploitation validés est soumis à la discrétion des usines Philips. Cependant, Philips vise au minimum à mettre deux correctifs de système d'exploitation validés à la disposition des Clients par dispositif médical couvert et par année contractuelle. Après la signature d'un contrat de service incluant cette option de service, Philips mettra à la disposition des Clients des correctifs de système d'exploitation validés pour un dispositif médical couvert qui n'est pas à jour et pour lequel un correctif de système d'exploitation validé existe ; il s'agira de la première mise à jour de ce dispositif médical par Philips au titre de cette offre de service. Par la suite, Philips doit informer de manière proactive le client, via son rapport fourni dans le cadre de ce programme, de tout correctif de système d'exploitation validé disponible pour les dispositifs médicaux couverts par ce programme.
- 2.3 Rapport sur le statut des correctifs de leurs systèmes éligibles au service. La création de rapports s'effectue via une interface utilisateur d'application ou via un rapport manuel selon les intervalles convenus en fonction de la modalité.

3. Exclusions :

- 3.1 Le contrat de service ne couvre pas les dysfonctionnements qui ont été causés par le Client, par des tiers, à cause de l'utilisation de matériels ou de logiciels tiers ou d'une manipulation non conforme à la documentation produit.
- 3.2 Philips ne fournit pas de logiciels antivirus dans le cadre de ce service. Le service Philips OS Patching (correctif de système d'exploitation) contribue à éviter les événements de cybersécurité, mais il ne constitue en aucun cas une garantie contre de tels événements. Indépendamment du service OS Patching, les Clients peuvent acheter et déployer un logiciel de protection antivirus performant sur leur (a) réseau LAN et Wi-Fi ; (b) les appareils clients (y compris les ordinateurs portables, tablettes, téléphones) ; (c) les autres dispositifs médicaux tiers (collectivement, (a)-(c) "Infrastructure du client") et les dispositifs médicaux Philips. En outre, le Client est responsable de tous les virus provenant de l'Infrastructure du client ou des dispositifs médicaux Philips, sauf s'ils sont causés exclusivement et directement par un service de correctif de système d'exploitation fourni par Philips.
- 3.3 Philips n'est pas responsable des retards de l'installation sur site de correctifs du système d'exploitation imputables au Client.
- 3.4 Le Client assume seul la responsabilité et les risques liés à l'achat/au téléchargement de mises à jour de sécurité directement auprès de Microsoft et à leur installation sur des dispositifs médicaux avant leur validation par Philips. Cela peut entraîner des dysfonctionnements ou une panne du dispositif médical, ainsi que des blessures pour le patient.

Version 08-2022